

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pays Haute-Corrèze Ventadour

Enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Haute-Corrèze Ventadour.
Cette enquête aura une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclus.

Le Schéma de Cohérence Territoriale :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre de la planification intercommunale. Il détermine un projet de territoire qui met en cohérence les politiques publiques dans des domaines divers dont l'environnement fait partie. Il a notamment pour principe la préservation de l'environnement et la gestion économe des sols. Le SCOT comprend trois documents : un rapport de présentation qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Le DOO s'impose dans un rapport de compatibilité à un certain nombre de documents visés à l'article L. 142-1 du code de l'urbanisme et notamment aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU(i)...) ainsi qu'à certaines opérations foncières.

Territoire concerné :

Le SCOT s'appliquera sur l'ensemble du territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour composé de 91 communes et de deux communautés de communes réparties sur les départements de la Corrèze et de la Creuse.

Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté : Aix ; Alleyrat ; Ambrugeat ; Beissat ; Bellechassagne ; Bort les Orgues ; Bugeat ; Chavanac ; Chaveroche ; Chirac Bellevue ; Clairavaux ; Combressol ; Confolent Port Dieu ; Couffy sur Sarsonne ; Courteix ; Davignac ; Eygurande ; Feniers ; Feyt ; La Courtine ; Lamazière Basse ; Lamazière Haute ; Laroche près Feyt ; Latronche ; Le Mas d'Artige ; Liginac ; Lignareix ; Magnat-L'Étrange ; Malleret ; Margerides ; Maussac ; Merlines ; Mestes ; Meymac ; Millevaches ; Monestier Merlines ; Monestier Port Dieu ; Neuvic ; Palisse ; Perols Sur Vézère ; Peyrelevade ; Poussanges ; Roche le Peyroux ; Saint Angel ; Saint Fréjoux ; Saint Rémy ; Saint Setiers ; Saint Victour ; Sarroux – St Julien ; Serandon ; Sornac ; Soursac ; St Bonnet près Bort ; St Etienne aux Clos ; St Etienne la Geneste ; St Exupery les Roches ; Saint Germain Lavolps ; Saint Hilaire Luc ; Saint Martial le Vieux ; Saint Merd la Breuille ; Saint Merd les Oussines ; Saint Oradoux de Chirouze ; Saint Pantaleon de Lapeau ; Saint Pardoux le Neuf ; Saint Pardoux le Vieux ; Saint Sulpice les Bois ; Saint Marie Lapanouze ; Thalamy ; Ussel ; Valiergues ; Veyrières.

Communauté de Communes Ventadour Égletons Monédières : Champagnac La Noaille ; Chaumeil ; Darnets ; Égletons ; La Chapelle Spinasse ; Lafage sur Sombre ; Lapeau ; Laval sur Luzège ; Le Jardin ; Marcillac la Croisille ; Meyrignac l'Eglise ; Montaignac Sainte Hippolyte ; Moustier Ventadour ; Péret Bel Air ; Rosiers d'Égletons ; Saint Hilaire Foissac ; Saint Merd de Lapeau ; Saint Yriex le Déjalat ; Sarran ; Soudeilles.

Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comporte les documents listés à l'article R123-8 du code de l'environnement :

- Le projet de SCOT arrêté comprenant, un résumé non technique et un rapport sur les incidences environnementales ;
- L'avis des personnes publiques associées et notamment celui de l'autorité environnementale ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- Le bilan de la procédure de débat public et de concertation préalable.

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur Lucien Brousse, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête aura une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 inclus.

Siège de l'enquête publique :

Le siège de l'enquête est celui du syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour : 23 Parc d'activité du Bois Saint Michel ; 19 200 ; Ussel ; 05-32-09-19-50.

Modalités de mise à disposition et de consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 :

- Sous format papier, au siège du syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, à Ussel, 23 Parc d'activité du Bois Saint Michel ; 19 200.
- Sous format numérique au siège du syndicat du Pays Haute Corrèze Ventadour, à Ussel, 23 Parc d'activité du Bois Saint Michel ; 19 200, à la Mairie de Bort les Orgues, 33 place du 19 octobre ; 19 110 ; à la Mairie d'Égletons, 20 Place des Anciens Combattants ; 19 300 ; à la Mairie de La Courtine, 1 place de la Mairie ; 23 100 ; à la Mairie d'Ussel, 26 avenue Marmontel ; 19 208.

Par ailleurs le dossier sera aussi consultable sur le site Internet du Pays Haute-Corrèze Ventadour à l'adresse suivante : <http://www.payshautecorrezeventadour.fr>

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans chaque lieu d'enquête aux jours et horaires mentionnés ci-dessus. Il est aussi possible de mentionner ses observations sur le registre dématérialisé en envoyant un mail à l'adresse suivante : contact@payshautecorrezeventadour.fr. En outre, les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous. Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale ou par courrier électronique au commissaire enquêteur ou au Président du Pays Haute-Corrèze Ventadour aux adresses suivantes : 32 rue du capitaine Desvignes ; 19 000 Tulle - lucien.brousse0107@orange.fr et 23 Parc d'activité du Bois Saint Michel - 19 200 ; contact@payshautecorrezeventadour.fr Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites, sont consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public sont consultables au siège du Pays Haute Corrèze Ventadour et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur :

Monsieur Lucien Brousse tiendra ses permanences :

- **Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Ussel ; 26 avenue Marmontel ;**
- **Mercredi 26 juin 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bort-les-Orgues ; 33 place du 19 octobre ;**
- **Jedi 04 juillet 2019 de 09h00 à 12h00 à la mairie d'Égletons ; 20 Place des Anciens Combattants ;**
- **Mardi 16 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie de La Courtine ; 1 place de la Mairie ;**
- **Vendredi 19 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Ussel ; 26 avenue Marmontel.**

Issue de l'enquête publique :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège du Pays Haute-Corrèze Ventadour aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, à compter de sa remise. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet du Pays : <http://www.payshautecorrezeventadour.fr>. Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges et à M. le Préfet de la Corrèze et Mme la Préfète de la Creuse par le Président du Pays. Le projet de SCOT pourra être approuvé, éventuellement amendé, pour tenir compte des observations du public et des personnes publiques associées.